

## MOBILISATION DES DOCTORANT.E.S DE PARIS 1

*Assez de mépris et d'exploitation !*

*Doctorant·e·s sans financement universitaire, vacataires, contractuel·le·s ou ATER, à Paris 1 ou ailleurs, nous contribuons toutes et tous par notre activité de recherche à la vie scientifique de l'Université, à son rayonnement et à son fonctionnement.*

*Nous sommes ainsi toutes et tous des travailleurs de l'Université, et, à ce titre, nous exigeons une reconnaissance et des droits égaux !*

**PROCHAINE AG JEUDI 17 MARS 2016**

**À partir de 18H30 AMPHI K au Centre Pierre Mendès France**

Dans un contexte national de dégradation des conditions de travail à l'Université, Paris 1 accumule les mesures fragilisant le statut des doctorant·e·s et menaçant la qualité scientifique du doctorat : limitations des autorisations de réinscription, avancement de la date de dépôt des thèses, conventions avec de grandes écoles pour l'obtention de doctorats par équivalence, etc. Dernière mesure en date : la fin de l'exonération des frais d'inscription pour les doctorant·e·s contractuel·le·s et les ATER, décidée par le Conseil d'Administration du 7 juillet dernier. L'université entend ainsi faire des économies budgétaires sur le dos des doctorant·e·s qui comptent pourtant parmi les personnels les plus précaires de la recherche.

### **L'INDÉCENCE AVEC LAQUELLE L'UNIVERSITÉ TRAITE SA MAIN D'OEUVRE EXPLOITÉE**

Face à la décision unilatérale de la présidence, plusieurs assemblées générales nous ont permis d'échanger sur nos conditions de travail. Au-delà de la diversité des situations selon les UFR, les écoles doctorales et les laboratoires, nous constatons **l'accumulation d'abus sur la situation des doctorant·e·s.**

Sur le plan des missions d'enseignement, **nous dénonçons des pratiques illégales et abusives** : dépassements systématiques des heures de service sans rémunération complémentaire dans plusieurs disciplines ; situations fréquentes de travail gratuit (correction de copies hors matières enseignées) ; annulation à la dernière minute de vacances attribuées à des doctorant·e·s qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance ; paiement systématique des vacances plusieurs mois après la fin des missions ; décalage de l'entrée en vigueur des contrats doctoraux et d'ATER par rapport au début des enseignements entraînant des retards de versement du premier salaire d'un à plusieurs mois ; suppression d'un mois de salaire pour les contractuel.le.s qui enchaînent sur un poste d'ATER ; contrats fréquemment antidatés, etc. **Toutes ces pratiques feraient l'objet de condamnations pénales et/ou prud'homales en dehors du secteur public.**

La procédure dérogatoire des vacances a été conçue pour permettre à des intervenant·e·s disposant d'un emploi hors de l'Université de venir ponctuellement y assurer une prestation d'enseignement qui ne donne pas lieu à un contrat de travail, ce qui est légitime dans la mesure où ils bénéficient déjà d'une couverture sociale. **Or, il existe des vacataires qui assurent un volume d'enseignement équivalent à celui des doctorant·e·s contractuel.le.s**, en étant privé·e·s des droits sociaux qu'ouvrent les cotisations salariales normalement liées au fait de travailler, ce qui correspond à du travail dissimulé dans le privé qui diminue les recettes de la Sécurité sociale. **Les vacances assurées par des doctorant·e·s correspondent ainsi à un contournement du statut de contractuel ou d'ATER** qui devrait normalement être le cadre de leur activité. Cela nous condamne trop souvent à l'absence de couverture sociale (aucun droit à l'allocation de retour à l'emploi et surtout aucune ouverture de droits pour la retraite).

Plus généralement, **les doctorant·e·s non financé·e·s par l'Université travaillent dans des conditions indignes**, alors que notre mission de recherche est identique, que nous soyons ou non personnels de Paris 1. La recherche de moyens de subsistance nous contraint à des conditions de recherche chaotiques, au gré des urgences, pour mener gracieusement des recherches contribuant au rayonnement de l'Université. En tant que doctorants non contractuels, nous sommes ainsi contraints de jongler entre les emplois alimentaires, pour lesquels notre statut nous place en position de surqualification, et des vacances d'enseignement. Celles-ci sont insuffisantes pour vivre mais requises car censées participer à notre professionnalisation ainsi qu'à notre intégration dans l'enseignement supérieur et l'Université Paris 1. Nous sommes ainsi contraints à la recherche d'une source de revenus à la

hauteur de nos qualifications et de nos compétences, qui nous permettrait dignement d'achever notre doctorat dans les meilleures conditions, tout en réalisant les exercices inhérents à l'activité de chercheur (colloques, journées d'études, articles, etc.), et en participant à la course effrénée aux bourses et projets divers et variés. Cette absence de financement pérenne pour effectuer un travail doctoral se traduit par un achèvement plus difficile de la thèse, des abandons plus fréquents, des possibilités de carrière plus restreintes, et cela sans compter les conséquences personnelles de cette précarité. Ce travail de recherche gratuit marque l'absence de reconnaissance symbolique de notre travail par l'Université. **Puisque les doctorant·e·s non financé·e·s démontrent quotidiennement un professionnalisme égal à tous les travailleurs de l'Université et sont indispensables à la vie de la recherche et de l'enseignement, nous exigeons une augmentation significative des financements de thèse.** Le travail des doctorants sans financement constitue un investissement bien plus fondamental pour la qualité et la diversité de la recherche en France que les sommes dispendieuses dépensées par Paris 1 pour la communication autour de son image de marque.

Doctorant·e·s non financé·e·s, ATER, vacataires ou contractuel·e·s, nous pâtissons tou.te.s de perspectives dégradées et de plus en plus tardives de titularisation dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec des conséquences très concrètes sur la conduite de nos existences du fait de cette précarité (difficultés d'accès au logement, coût de la vie en Île-de-France, début de cotisation pour la retraite très tardif et/ou d'un niveau dérisoire, etc.).

## **DES REVENDICATIONS LÉGITIMES FACE AU MÉPRIS DE LA PRÉSIDENTENCE**

En dépit de ces conditions objectives de précarisation de nos conditions de travail, **nous exerçons nos missions de recherche et d'enseignement avec sérieux, sans compter nos heures ni ménager notre peine, tout comme une grande partie des personnels BIATSS et des enseignant·e·s chercheur·e·s de cette institution.** Nous contribuons ainsi à faire tenir l'Université malgré la politique d'austérité en cours.

Rappelons que selon le dernier bilan social de notre université, les doctorant·e·s contractuel·le·s et ATER représentent près de **40 % des enseignant·e·s de Paris 1**, hors comptabilisation des doctorant·e·s vacataires. Nous assurons notamment la majorité des

enseignements de licence. **Il serait donc grand temps que les doctorant·e·s soient enfin reconnu·e·s comme des travailleurs et travailleuses de l'Université.**

Hélas, **la direction de Paris 1 fait preuve de peu de considération à notre égard.** Lors du Conseil d'Administration du 7 juillet 2015, a été décidée en *catimini*, la suppression des exonérations d'inscription en doctorat des ATER et doctorant·e·s contractuel·le·s à partir de la rentrée universitaire 2015. Cela s'est fait en présence de peu d'élue·e·s, sans inscription préalable à l'ordre du jour et contre l'engagement pris envers les intéressé·e·s quelques semaines auparavant.

Dès que nous avons eu connaissance de cette information, nous avons immédiatement réagi et exigé d'être entendu·e·s. Dans le plus grand mépris, la présidence n'a jamais donné suite à nos différents courriers. Elle s'est contentée de répondre aux seuls directeurs des Écoles doctorales de Droit, en expliquant que la suppression de l'exonération permettait d'offrir une année supplémentaire de financement ATER à cinq doctorants, estimés "les plus prometteurs" au sein des Écoles doctorales bénéficiaires, tout en justifiant cette décision par un « souci d'équité ». Les cinq postes créés ne seront fort probablement pas maintenus l'an prochain. Le raisonnement de la présidence est **fallacieux et injuste.**

**Fallacieux** car le **budget de l'université est global**, une recette ne peut pas être fléchée vers un poste de dépenses particulier. L'argent économisé a autant servi à recruter de nouveaux ATER qu'à financer le papier à en-tête avec le nouveau logo de l'université. Mais plus encore, la **création généreuse de cinq postes d'ATER supplémentaires** dont se targue le Président Boutry est trompeuse. Elle **correspondait avant tout à un besoin ponctuel d'enseignants à la suite de départs non anticipés de professeurs dans d'autres universités.** M. Boutry était dans l'obligation de recruter des enseignants à court terme, il pouvait en annoncer le financement aussi bien par la suppression de l'exonération des frais d'inscription que par la réduction des fournitures de bureaux, du papier toilette ou des primes les plus élevées d'enseignant·e·s titulaires. Maintenant que ce besoin ponctuel d'enseignant·e·s a été satisfait, la Présidence va-t-elle rétablir l'exonération ? À l'évidence, le procédé est grossier et ne résiste pas à l'analyse.

**Injuste** car le souci d'équité de M. Boutry, est le souci d'une égale précarité de toutes et tous. Nous avons une autre conception de la justice : face à une situation d'inéquité, il faut aligner les droits vers le haut et non vers le bas ! Nous refusons que la diversité de nos situations serve à nous diviser. **Contractuel·e·s, ATER à Paris 1 ou ailleurs, vacataires, ou**

**doctorant·e·s sans financement universitaire, nous contribuons toutes et tous par notre activité de recherche à la vie scientifique de l'Université, à son rayonnement et à son fonctionnement.** Nous avons tou.te.s été sélectionné·e·s par les instances universitaires à l'entrée en thèse, et nous avons tou.te.s, quels que soient nos statuts, le niveau d'exigence et de professionnalisme requis dans notre travail de recherche et d'enseignement à l'Université. **Nous sommes ainsi toutes et tous des travailleurs de l'Université, et, à ce titre, nous exigeons une reconnaissance et des droits égaux.**

**La présidence de Paris 1 doit choisir :** soit elle nous reconnaît comme personnels de l'Université et doit alors abandonner son argumentaire digne d'un patron du XIXème siècle. Qui oserait en effet dire à une ouvrière qu'elle bénéficie de sa machine-outil et qu'elle travaille pour son propre épanouissement personnel avec, au meilleur des cas, une solde pour survivre (payée plusieurs mois après dans certains cas) tout en versant un droit d'entrée pour accéder à son entreprise ? Payer pour travailler en somme : quelle avancée !

Dans le cas contraire, **si la présidence persiste à nous considérer seulement comme des usagers d'un service public nous sommes en droit de demander ce qui justifie le paiement des frais d'inscriptions les plus élevés de l'Université.** Les frais des laboratoires de recherche et d'accès aux bases de données ? Ces derniers sont indépendants des doctorant·e·s et continueront d'exister au nom de la recherche de notre université. Des cours dispensés par des professeurs ? Contrairement à l'enseignement en premier et second cycle où 15 à 30 heures sont dispensés de manière hebdomadaire, les "étudiant·e·s" doctorant·e·s sont loin de pouvoir tou.te.s accéder à une offre de formation doctorale spécifique et de qualité (notamment du point de vue de l'insertion professionnelle - préparation des procédures de qualification et de recrutement, processus de publication, formation à la communication scientifique, etc.). Du matériel mis à disposition ? Nous n'avons ni locaux pour travailler, ni fournitures, ni matériel informatique, ni accès gratuit ou à tarif préférentiel à des photocopieuses et imprimantes. Enfin, les soutenances de thèse ont parfois lieu dans des salles qui donnent une image de Paris 1 déplorable pour les membres de jury invités. Des services dédiés aux étudiant·e·s ? Les avantages du statut étudiant dont nous pourrions bénéficier nous sont souvent rendus inaccessibles sous couvert de limite d'âge ou d'argumentation sur notre statut de personnel de l'Université (bourse et logement du CROUS, année de césure, etc.). **Décidément, rien ne justifie les 396 euros que nous payons chaque année, sinon pour bénéficier de la double précarité de l'étudiant et d'agent public contractuel sans leurs avantages et droits...**

Face au mépris de la présidence et forts de l'extension de notre mouvement dont témoignent les AG des 29 janvier et 18 février, nous **élargissons nos revendications unitaires déjà exprimées dans une pétition ayant plus de 850 signataires** :

- **Remboursement des frais de transport** pour les vacataires et sur critères sociaux pour les autres doctorant·e·s, de façon à lutter contre *l'isolement physique, psychologique et intellectuel des jeunes chercheurs*.
- **Amélioration de nos conditions matérielles de travail** : mise à disposition par chaque école doctorale d'une salle dédiée aux doctorant·e·s et équipée de postes informatiques, fourniture de bureau, imprimantes et photocopieurs.
- **Mensualisation du traitement de tous les vacataires**.
- **Élargissement de l'exonération aux doctorant·e·s vacataires** qui sont également membres des équipes enseignantes de l'université ainsi que **l'exonération sur critères sociaux pour les autres doctorant·e·s ; rétablissement de l'exonération des frais d'inscription pour tous les doctorant·e·s contractuel·le·s s et ATER**.
- **Augmentation massive des financements de thèse** (contrats doctoraux et postes d'ATER) pour que la majorité des doctorant·e·s soient rémunéré·e·s pour leur travail.

L'AG des doctorant.e.s de Paris 1